



COMMUNE
DE

CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

Nombre de conseillers
en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

024-212400915-20260513-24_2026-DE
Reçu le 18/05/2026

N° 24/2026

L'an deux mille vingt six

Le 13 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHERON, Maire.

Date de la convocation du conseil : 07 mai 2026

Secrétaire de séance : Anaïs SARDAN

PRESENTS : M Mmes Eric CHERON, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Hélène KEMPLAIRE, Stéphane ALVES DE MATOS, Françoise JOUVE, Mylène SIGALAT, Paul SAULNIER, Jérôme CABASSU, Loïc GUINOT, Corentin PRUNIS, Ali LAADJ.

EXCUSE : Isabelle MAUMELLE a donné procuration à Eric CHERON

Agathe MICHEL a donné procuration à Hélène KEMPLAIRE

Myriam AKROUN a donné procuration à Ali LAADJ

OBJET : Tarifs et convention transport scolaire

Vu les tarifs actuellement en vigueur approuvés par la délibération N°8/2023 en date du 12 avril 2023 pour les rentrées 2023, 2024 et 2025,

Vu la nouvelle convention établie avec la Région Nouvelle Aquitaine, qui prendra effet au 1^{er} juin 2026 pour une durée de deux ans,

Vu les seuils des tranches de quotient familial qui ont été modifiés par la Région Nouvelle Aquitaine,

Vu l'inflation du carburant,

Il convient de modifier les tarifs actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir sa participation à hauteur de 50% pour les élèves du secondaire
- de maintenir sa participation à 100% pour la navette RPI et les tranches 1, 2 et 3 de primaire et maternelle,

- de maintenir sa participation à 50% pour les tranches 4 et 5 de primaire et maternelle.

- que la participation de la commune aux frais de transport scolaire est conditionnée à l'usage effectif et régulier du service par l'élève. En cas de fréquentation insuffisante constatée, la commune se réserve la possibilité de facturer ladite participation à la famille.

- que l'absence de données fiscales nécessaires au calcul du quotient familial entraînera l'application du tarif de la tranche 5 sans participation de la commune.

- qu'aucune participation de la commune ne sera appliquée pour les frais de dossiers (si inscription après le 4^e lundi de juillet), pour les non ayants-droits et les familles d'accueil.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 18 mai 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Eric CHERON



ANNEXE 2

TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2026/2027

MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES

NOM DE L'A02 OU CACHET : **COMMUNE DE CENAC ET ST JULIEN**

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES

TARIFS REGION 2026				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,60 €	21,42 €	15,30 €	30,60 €	21,42 €	15,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	58,20 €	40,74 €	29,10 €	58,20 €	40,74 €	29,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	91,80 €	64,26 €	45,90 €	91,80 €	64,26 €	45,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	130,20 €	91,14 €	65,10 €	65,10 €	45,57 €	32,55 €	65,10 €	45,57 €	32,55 €
5	171,30 €	119,91 €	85,65 €	85,65 €	59,96 €	42,83 €	85,65 €	59,96 €	42,83 €
NAD	223,50 €	156,45 €	111,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	223,50 €	156,45 €	111,75 €
NAVETTE RPI	30,60 €	21,42 €	15,30 €	30,60 €	21,42 €	15,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	91,80 €			0,00 €			91,80 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €			24,00 €		
FRAIS DE DOSSIER (après 4ème lundi de juillet)	24,00 €			0,00 €			24,00 €		

DEMI-PENSIONNAIRES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2026				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,60 €	21,42 €	15,30 €	15,30 €	10,71 €	7,65 €	15,30 €	10,71 €	7,65 €
2	58,20 €	40,74 €	29,10 €	29,10 €	20,37 €	14,55 €	29,10 €	20,37 €	14,55 €
3	91,80 €	64,26 €	45,90 €	45,90 €	32,13 €	22,95 €	45,90 €	32,13 €	22,95 €
4	130,20 €	91,14 €	65,10 €	65,10 €	45,57 €	32,55 €	65,10 €	45,57 €	32,55 €
5	171,30 €	119,91 €	85,65 €	85,65 €	59,96 €	42,83 €	85,65 €	59,96 €	42,83 €
NAD	223,50 €	156,45 €	111,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	223,50 €	156,45 €	111,75 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	91,80 €			0,00 €			91,80 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €			24,00 €		
FRAIS DE DOSSIER (après 4ème lundi de juillet)	24,00 €			0,00 €			24,00 €		

INTERNES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2026				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	TARIFS REGION	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	24,60 €	17,22 €	12,30 €	12,30 €	8,61 €	6,15 €	12,30 €	8,61 €	6,15 €
2	44,40 €	31,08 €	22,20 €	22,20 €	15,54 €	11,10 €	22,20 €	15,54 €	11,10 €
3	72,00 €	50,40 €	36,00 €	36,00 €	25,20 €	18,00 €	36,00 €	25,20 €	18,00 €
4	107,10 €	74,97 €	53,55 €	53,55 €	37,49 €	26,78 €	53,55 €	37,49 €	26,78 €
5	137,70 €	96,39 €	68,85 €	68,85 €	48,20 €	34,43 €	68,85 €	48,20 €	34,43 €
NAD	171,30 €	119,91 €	85,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	171,30 €	119,91 €	85,65 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	72,00 €			0,00 €			72,00 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €			24,00 €		
FRAIS DE DOSSIER (après 4ème lundi de juillet)	24,00 €			0,00 €			24,00 €		

CACHET ET SIGNATURE

Le Maire, Eric CHERON

